

**EXTRAIT DES REGISTRES
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

Mardi 1^{er} Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 27.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 07

Délibération n° 06/2025 – N ° 01042025_06

Objet : SYNDICAT AGLY VERDOUBLE- Dissolution – Répartition de l'actif et du passif.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25.09.2024 approuvant à l'unanimité de ses membres la fin d'exercice du Syndicat Agly Verdoble.

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2024333-0001 en date du 28.11.2024 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Agly Verdoble.

Mr le Maire présente le tableau de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Agly Verdoble entre les différents membres :

TABLEAU DE REPARTITION – Syndicat Agly Verdoble BIREN : 256600303
 Ordre de répartition proposé : POPULATION 2021 (Source : Insee, Recensements de la population)
 Population Totale du Syndicat : en 2021 : 3448 habitants

	Population 2021 par commune	Représentation ou présence de la population dans l'organe communal	Commune	1943	1952	1968	1975	1982	1992	1999	2007	2012	2017	2021	2024	Totale	Ajustement selon 518	Pour mémoire (00)
				Dotation	FCTVA	Exercice de compétences transférées	Report à l'exercice suivant	Etat et EPIC	Région	Etat	Autres	Plus ou moins-values fiscales	Autres rétrocessions et régularisations d'opérations	Installations de voirie	Débours divers			
Syndicat Agly Verdoble (SASV) 060303 - 060303	3448		Calce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,82
Commune de BELLESTA 060311 - 0618258	214	3,25 %	Calce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,50
Commune de CALCE 060329 - 0618400	224	3,37 %	Calce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,95
PMACLU 060314 - 0618406	8014	82,11 %	Calce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,38
CCRD 060311 - 0618790	214	3,25 %	Calce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,90
Total répartition	3448	100,00 %	Calce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,82

NOTA BENE : Fiscal Reporté au 2182 en opposition avec l'arrêté et la délibération, mise en réserve, et permission de rétrocession de compétences, l'arrêté, sur le montant des reports de compétences. Le CCRD en matière de Bellesta pour l'exercice et à l'avenir devra être révisé.
 Pour l'ajustement de l'exercice sur celui de la précédente : montant de transfert en compte les transferts financiers effectués après le 31/12/2024
 - montant de report de l'exercice sur l'exercice Titre 1000000 1817400,00
 - montant de report CCRD sur PMACLU Titre 17000000 180,00 euros
 - montant de PMACLU en date du 04/02/2025 de la commune de CALCE : 473,20 euros (montant réparti sur le total de report de 1817400 sur PMACLU)
 - montant de transfert PMACLU vers le 04/02/2025 : 5 372,35 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve à l'unanimité la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Agly Verdoble.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire – Bruno VALIENTE.

